

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Melanie Turcotte**

<https://www.cadre21.org/membres/3f1529bdc557558203ec51af>

Date d'obtention : 2021-11-22 20:58:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse nous permet d'agir dans l'immédiat afin de diminuer les conséquences et les impacts sur les jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir plus adéquatement par rapport aux lois afin d'éviter d'y aller à l'encontre pour ainsi aider du mieux que l'on peut nos jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Évaluer si je suis en présence d'un acte malveillant ou bien impulsif.

Ne pas regarder les photos compromettantes.

Agir en bienveillance.